

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 MAI 2025

PROCÈS VERBAL DÉFINITIF

L'An deux mille vingt-cinq, le treize mai à 14 heures 00, le conseil municipal de la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de mai sous la présidence de Madame Christelle AILLET, Maire.

Etaients présents ou représentés (8 dont 1 mandat) : Mme le Maire, Christelle AILLET, M. Eric VICENTE, M. Frédéric GIBERT, M. François BELMONTE, Mme Marie-Christine CONTRERAS, Mme Sylvie FELINE, M. Marc LELONG, M. Bruno LAZZARINI, qui donne mandat à M. Frédéric GIBERT.

Absents sans mandat (11) : M. Gilles AYME, M. Stephan BEDOT, Mme Emilie DAL CANTO, Mme Françoise FAVIER, Mme Martine GONNET, M. Patrick GONTARD, Mme Chloé LOMBARD, M. Patrick PAC, M. Frédéric PETIT, Mme Christine SANTARNECCHI-NERI, Mme Stéphanie TONNEL.

Secrétaire de séance : M. Frédéric GIBERT

A l'ouverture de la séance, Madame le Maire constate que le quorum n'est pas atteint mais décide de maintenir la séance s'agissant d'un vœu n'emportant pas grief, conformément à l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales.

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE.

2025-438 : VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL DEMANDANT À L'ÉTAT D'ASSUMER SES RESPONSABILITÉS EN ALLOUANT LES MOYENS NÉCESSAIRES À UNE MISE EN OEUVRE EFFECTIVE DU DISPOSITIF DE SÉCURITÉ PRÉVU DANS LE CADRE DU PÈLERINAGE DES GITANS 2025.

Rapporteur : Mme le MAIRE.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés (8).